

DELIBERATION

SEANCE DU 7 Octobre 2016

L'an Deux Mil seize, le sept Octobre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Daniel RENAUD, Mme Isabelle PLAIDY.

ETAIT ABSENTE excusée : Mme Corinne TIERCE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Bernard CHORGNON.

Mme Corinne TIERCE donne pouvoir à Mme Isabelle PLAIDY.

Mr le Maire a sollicité Mr COULANJON, architecte des services de l'ATDA pour établir un cahier des charges en vue de la restructuration de la salle polyvalente.

En effet, la commune de Valigny a pu constater que sa population évoluait dans ses pratiques festives et culturelles.

Mr COULANJON a établi un cahier des charges de restructuration qui permet :

- d'augmenter la capacité de la salle,*
- d'offrir un meilleur espace de réunion pour améliorer la cohésion sociale dans la commune et privilégier l'échange intergénérationnel.*
- l'insertion d'une médiathèque afin de solidariser une offre culturelle riche. Ce nouvel espace devra devenir un vrai lieu de vie des habitants de la commune.*

Mr le Maire demande au conseil municipal d'approuver ce document.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir ce cahier des charges.

Restructuration salle polyvalente Cahier des Charges

Critères et phases de sélection (Architectes)

Mr le Maire demande à Mr Francis Leblanc de présenter les critères de sélections concernant l'appel d'offre des architectes :

- Compétences au vu des justificatifs fournis par le candidat (constitution de l'équipe et références) **35 %***

- Valeur technique appréciée au vu de la note méthodologique présentée **40%**
- Prix **20%**
- Délai **5%**

La sélection des offres peut être réalisée en deux temps :

- Une présélection à partir des critères de sélection pondérés, énumérés ci-dessus,
- Une seconde sélection sur la base d'un rendu graphique. Ce dernier sera rémunéré à hauteur de 3 000 € Ht pour les candidats non retenus.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'ensemble des critères, ainsi que la méthode de sélection en deux temps. Il charge et autorise Mr le maire à réaliser l'appel d'offre concernant le choix des architectes.

**Motion pour la défense
Du service public
Ferroviaire**

Considérant le transport ferroviaire comme :

- Véritable outil d'aménagement du territoire, grâce notamment aux lignes à grande vitesse
- Indispensable aux besoins de mobilité des populations,
- Indispensable au développement économique des territoires,
- Respectueux des enjeux énergétiques et environnementaux
- Plus à même de transporter en toute sécurité

Considérant que la gestion des trains d'Equilibre du territoire relève du rôle de l'Etat, le conseil municipal (8 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention) appelle à soutenir les propositions suivantes :

- Maintenir le caractère national des relations ci-après
 - o Montluçon –Paris
 - o Bordeaux- Limoges-Montluçon- Lyon
 - Moderniser par électrification et des mises en doubles voies
 - Développer les activités ferroviaires voyageurs et fret
 - Adapter les horaires des dessertes
 - Maintenir les moyens humains dans les gares et les trains
 - Opérer un report de trafic routier vers le rail
 - Développer notamment la LGV dans nos territoires.
-

**Rapport annuel
SIVOM**

Mr le Maire demande à Mr Francis Leblanc de présenter le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve ce rapport.

Maisons fleuries

Mme Isabelle Plaidy donne le compte rendu des maisons fleuries. La remise des prix aux lauréats aura lieu samedi 8 octobre à 18h à la salle polyvalente.

QUESTIONS DIVERSES

Journée citoyenne

Mr le Maire fait part au conseil municipal que la journée citoyenne du 24 septembre s'est passée dans la joie et la bonne humeur. Cette opportunité pour les habitants de Valigny de se rassembler a été un moment de partage et a favorisé ainsi le mieux vivre ensemble.

Cette opération sera renouvelée l'année prochaine.

Lettre de remerciement

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Comédi'Arts » par lequel elle remercie la commune pour la mise à disposition de la salle polyvalente gratuitement du 8 au 12 juillet 2016.

Mr Francis Leblanc présente le compte rendu du bilan économique 2015 de l'Allier